

ASSEMBLÉE NATIONALE13 janvier 2022

ADOPTION - (N° 4897)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 201

présenté par

M. Breton, M. Hetzel, M. Gosselin, Mme Bassire, M. Aubert, M. de la Verpillière,
Mme Corneloup, M. Sermier, M. Reiss, M. Cattin et M. Cinieri

ARTICLE 11 BIS

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.